



PORT DEPARTEMENTAL DE MARSEILLAN-TABAR

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Janvier 2019

Annexé à la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault n°du.....

| REDACTEUR | VERIFICATEUR POUR LA COMMUNE DE MARSEILLAN | APPROBATEUR : LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE PORTUAIRE |
|---|--|--|
| <p align="center">Responsable Services des ports Jean-Pierre Pascual</p> | <p align="center">Déléguée aux ports</p> | <p align="center">Délégué aux port</p> |
| <p align="center">Date et signature 23/01/2019</p>  | <p align="center">Date et signature 23/01/2019</p> <p align="center">Bernard Danis Conseiller municipal délégué aux ports de plaisances </p> | <p align="center">Date et signature 23/01/2019</p> <p align="center">Bernard Danis Conseiller municipal délégué aux ports de plaisances </p> |

SOMMAIRE

A - GENERALITES

B- DIAGNOSTIC / EVALUATION DES BESOINS

PRESENTATION DU PORT

TABLEAU SYNOPTIQUE D'EVALUATION DES BESOINS

C- PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS SUR LE DIFFERENTS SITES DU PORT

D- TARIFICATION

E- PROCEDURE DE CONSULTATION PERMANENTE ET SIGNALEMENT DES INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LES INSTALLATION DE RECEPTION

A – GENERALITES

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port et sur le site Internet de la commune

Résumé de la législation applicable

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2002/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- **de permettre à l'ensemble des usagers de l'ensemble des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leurs navires ;**
- **d'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;**
- **d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;**
- **de rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40 000 euros ;**
- **enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.**

L'attention des usagers est appelée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus de cargaison produits par leurs navires.

B- DIAGNOSTIC / EVALUATION DES BESOINS

PRESENTATION DU PORT

Cette partie apporte les informations de base indispensables pour pouvoir établir le plan de gestion des déchets et évaluer les besoins du port.

| | |
|--|---|
| Nom du port : Port Départemental de Marseillan-Tabarka | |
| Adresse et coordonnées : Quai TOULON - 34340 MARSEILLAN | |
| Noms et coordonnées des responsables de la gestion des déchets | <p>Jean Pierre Pascual – Responsable du service des ports</p> <p>Port Départemental de Marseillan-Tabarka</p> <p>tel: 04.67.77.34.93</p> <p>Courriel : capitainerie@marseillan.com site internet : www.marseillan.com</p> |
| Coordonnées du service ou de la personne du service à contacter pour signaler les dysfonctionnements liés à la collecte des déchets | <p>Jean Pierre Pascual – Responsable du service des ports</p> <p>Port Départemental de Marseillan-Tabarka</p> <p>tel: 04.67.77.34.93</p> <p>Courriel: capitainerie@marseillan.com site internet : www.marseillan.com</p> |
| C'est un port de plaisance Marseillan | <p>✓ Départemental rassemblant les activités de pêche et de plaisance</p> |
| Il est exploité... | <p>Le port de Marseillan-Tabarka est un port Départemental en vertu d'une mise à disposition de l'état en date du 9 novembre 1979</p> <p>Il est exploité par la commune de Marseillan</p> |
| Sa capacité d'accueil est de... | <p>Sa capacité d'accueil est de 120 postes fixes aucun habité en permanence, 100 pour la plaisance et 20 pour les pêcheurs.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>En moyenne sur l'année, le port accueille...</p> | <p>Nombre de navires : 120 (total)</p> <p>Nombre de navires de plaisance de moins de douze places :</p> <p>Nombre de navires de plaisance de plus de douze places :</p> <p>Nombre de bateaux de pêche / conchyliculture : 20</p> <p>Nombre de navires de commerce : 0</p> |
| <p>Caractéristiques du port</p> | <p>Surface du plan d'eau : 1 ha environ</p> <p>Profondeur du ou des bassins : 1m20 à 2m</p> <p>Surface du ou des terre-pleins :3000 m² environ</p> <p>Superficie du ou des aires de carénage : 1000 m² environ</p> <p>Présence d'une station d'avitaillement : oui pour les professionnels de la pêche et de l'ostréiculture</p> <p>Equipements spécifiques pour les pêcheurs : 0</p> |
| <p>L'activité du port est...</p> | <p>annuelle</p> |
| <p>Extension prévue :</p> | <p>Nombre de places supplémentaires : non</p> <p>Terminée en : /</p> |

TABLEAU SYNOPTIQUE D'ÉVALUATION DES BESOINS

Ce tableau indique pour chaque type de déchets

- le type et capacité des installations de réception portuaires
- les procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison
- le type de tarification appliquée pour le déchet
- les quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités
- l'évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires

Déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

Déchets solides

Obligation de notification des déchets par les navires de commerce et de plaisance de plus de douze passagers : art. R. 325-3 du code des ports maritimes et arrêté ministériel du 5 juillet 2004

- **Déchets ménagers**

Ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne du navire : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers... Ils sont stockés à bord en sacs poubelles.

Nota : Ne sont pas inclus dans cette évaluation les déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles) issus des activités professionnelles types restauration, vente de coquillages et poissons, etc... qui doivent être soumis à la redevance spéciale mise en place par la Commune de Bouzigues pour toutes les activités génératrices d'ordures ménagères hors particuliers.

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|-------------------|---|--|---|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| <p>Déchets ménagers</p> <p>(déchets alimentaires et autres)</p> | <p>collecté <input checked="" type="checkbox"/>suffisant</p> | <p>Collecte basse saison BS</p> <p>1 jours * semaines * litres = 600 litres</p> <p>Collecte mi saison MS</p> <p>2 jours * semaines * 1200 litres = 1200 litres</p> <p>Collecte haute saison HS</p> <p>3 jours * semaines * 1800 litres = 1800 litres</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités annuelles</p> <p>= litres/bateau/an = 49200 litres/an = kg/bateau/an soit kg/bateau/semaine</p> <hr/> <p>Tarifcation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>dépôt dans des sacs fermés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas mettre de déchets collectés sélectivement par ailleurs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas laisser de sacs à côté des conteneurs</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations mises en place</p> <p>Basse saison Nombre de collecteurs : =</p> <p>Mi saison Nombre de collecteurs =</p> <p>Haute saison Nombre de collecteurs :</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : BS : 1 / semaine MS : 2 / semaine HS : 5 / semaine</p> | <p>Agrément :</p> <p>Transporteur</p> <p>Centre de traitement</p> |
|--|---|--|--|--|

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--|---|--|---|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Emballages recyclables <i>(Borne jaune)</i> Cartons, boîtes cartonnées et métallique bouteilles plastiques | collecté <input checked="" type="checkbox"/> suffisant | Collecte maximum possible 1 m3 jour | Modalité de dépôt <input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac, surtout pas de sacs fermés</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>ne mettre que les types d'emballages indiqués</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i> | Collecteur Agrément : THAU AGGLO Transporteur Centre de traitement |
| | | Collecte réelle <i>Non évaluée à ce jour</i> = 52 x1m3 /an | | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles <i>Non évaluée à ce jour</i> = x m3 /bateau m | | |
| | | Tarification <input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port | | |
| | | | Capacité des installations Soit capacité totale = 1 m3 | |
| | | | Fréquence de la collecte : En fonction des taux de remplissage, collecte à la demande. En moyenne, 2 fois/semaine. | |

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--|---|---|--|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| <p>Papiers, journaux, magazines</p> <p><i>(Borne Bleue)</i></p> <p>Papiers, journaux et magazines uniquement</p> | <p>collecté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>suffisant</p> | <p>Collecte maximum possible</p> <p>m3 jour</p> <hr/> <p>Collecte réelle</p> <p><i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= x m3 /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles</p> <p><i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= x m3 /bateau</p> <p>= x m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac, surtout pas de sacs fermés</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne mettre que les types d'emballages indiqués</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>bornes de m3</p> <p>Soit capacité totale = m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>En fonction des taux de remplissage, collecte à la demande</p> | <p>Collecteur</p> <p>Agrément :</p> <p>Transporteur</p> <p>Centre de traitement IDEM</p> |

| | Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires | Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités | Type et capacité des installations de réception portuaires | de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison |
|--|---|--|--|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| <p style="text-align: center;">Verre <i>(Borne verte)</i></p> | <p style="text-align: center;">collecté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>suffisant</p> | <p>Collecte maximum possible</p> <p>1 m3 jour</p> <hr/> <p>Collecte réelle</p> <p style="text-align: center;"><i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= x m3 /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles</p> <p style="text-align: center;"><i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= x m3 /bateau = x m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac, surtout pas de sacs fermés</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne mettre que les types d'emballages indiqués</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>bornes de m3</p> <p>Soit capacité totale = m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>En fonction des taux de remplissage, collecte à la demande</p> | <p>Collecteur</p> <p>Nom : Agrément :</p> <p>Transporteur</p> <p>IDEM</p> <p>Centre de traitement</p> <p>IDEM</p> |
| | Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires | Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités | Type et capacité des installations de réception portuaires | Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison |
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |

| | | | | |
|--------------------------|---|---|---|--|
| Bois | <input checked="" type="checkbox"/> non collecté <input type="checkbox"/> non nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : <i>- Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site autorisé,</i> <i>- Soit par la mise en place d'une collecte spécifique</i> Précisez les besoins : si collecte spécifique, benne avec modalités accès | Collecte maximum possible Sans objet | Modalité de dépôt Sans objet | Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison |
| | <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : <i>- Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site autorisé,</i> <i>- Soit par la mise en place d'une collecte spécifique</i> | Collecte réelle Sans objet | Capacité des installations Sans objet | |
| | Évaluation des quantités prévisibles = 30 m3 /an | Tarifification <input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input type="checkbox"/> Prise en charge par le port | Fréquence de la collecte : | |
| | Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires | Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités | Type et capacité des installations de réception portuaires | |
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Encombrants | <input checked="" type="checkbox"/> non collecté <input type="checkbox"/> non nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : <i>- Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site</i> | Collecte maximum possible 20 m³ | Modalité de dépôt Containeurs | C.A.B.T du Bassin de Thau |
| | <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : <i>- Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site</i> | Collecte réelle 12 m³ | Capacité des installations 1800 L | |
| | Évaluation des quantités prévisibles = 15 m3 /an | Fréquence de la collecte : 1 fois /semaine | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <p><i>autorisé, - Soit par la mise en place d'une collecte spécifique</i></p> <p>Précisez les besoins : si collecte spécifique, benne avec modalités accès</p> | <p>Tarification</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | |
|--|---|--|--|

• **Déchets industriels spéciaux**

Batteries usagées, filtres à huile, chiffons souillés, peintures, piles ...

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--|---|---|--|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| <p>Batteries usagées, filtres, chiffons souillés, peintures, piles...</p> | <p>collecté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>suffisant</p> | <p>Collecte maximum possible</p> <p>m3 / jour</p> <hr/> <p>Collecte réelle <i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= X 5 m3 /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles</p> <p><i>Non évaluée à ce jour</i></p> | <p>Modalité de dépôt – accès aux plaisanciers uniquement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt par nature de produits dans armoire DIS</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas déposer de produits à même le sol</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations Site 1</p> | <p>Collecteur Nom : Adresse : Tel : Fax : courriel :</p> <p>Centre de traitement</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | = X 5 m ³ /bateaux = X m ³ /an | Nombre de collecteurs : 1 armoire m ³ |
| | | <p>Tarification</p> <p><input type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> |

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--------------------------------------|---|--|---|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Déchets organiques issus du carénage | | Collecte maximum possible 20 m³ | Modalité de dépôt | THAU AGGLO |
| | | Collecte réelle 15 m³ | Capacité des installations | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles 15 m³ | Fréquence de la collecte : | |
| | | <p>Tarification</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | | |

• **Déchets des professionnels**

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--|---|--|---|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Filets de pêche cordage, casiers et flotteurs | <input checked="" type="checkbox"/> non collecté <input type="checkbox"/> non nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : - Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site autorisé, - Soit par la mise en place d'une collecte spécifique Précisez les besoins : si collecte spécifique, benne avec modalités accès | Collecte maximum possible 6 m³ | Modalité de dépôt Sans objet | Sans objet |
| | | Collecte réelle 6 m³ | Capacité des installations Sans objet | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles <i>Non évalué à ce jour</i> | Fréquence de la collecte : | |
| | | Tarifification <input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input type="checkbox"/> Prise en charge par le port | | |

Déchets liquides

Obligation de notification des déchets par les navires de commerce et de plaisance de plus de douze passagers : art. R. 325-3 du code des ports maritimes et arrêté ministériel du 5 juillet 2004

- Les huiles usagées de vidange:**

Ce sont les huiles récoltées, essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques et stockées dans une cuve de 1 000 litres avec bac de rétention en cas de débordement. Elles ne peuvent être rejetées dans le réseau d'assainissement et doivent être traitées par un spécialiste

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--------------------------|---|--|---|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Huiles de vidange | collecté <input checked="" type="checkbox"/> suffisant | <p>Collecte maximum possible 1 m³ / jour</p> <hr/> <p>Collecte réelle = 3 <input checked="" type="checkbox"/> 2 m³ /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles <i>Non évaluée à ce jour</i> = <input checked="" type="checkbox"/> m³ /bateaux = 3 <input checked="" type="checkbox"/> 2 m³ /an</p> <hr/> <p>Tarifification <input type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt – accès aux plaisanciers uniquement <input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt dans bac à huile spécifique</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>ne pas déposer de produits à même le sol</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations Site 1 Nombre de collecteurs : 2 bacs à huile de 1 m³</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : En fonction des taux de remplissage, collecte à la demande</p> | <p>Collecteur Nom : TRIADIS SERVICE Adresse : CAPISCOL 34500 BEZIERS Tel : Fax : courriel :</p> <p>Centre de traitement</p> |

- **Les eaux de fond de cales :**
 Mélange d'huile et d'eau qui nécessite un traitement avant rejet dans le réseau d'assainissement. ~~Ce sont des eaux de~~

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|-----------------------------|---|--|---|--|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Eaux de fond de cale | <input checked="" type="checkbox"/> non nécessaire | Collecte maximum possible 60 litres | Modalité de dépôt Sans objet | capitainerie |
| | | Collecte réelle 300 litres | Capacité des installations Sans objet | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles 300 litres | Fréquence de la collecte : | |
| | | Tarification Sans objet | | |

nettoyage des machines chargées en hydrocarbures.

- **Les eaux grises ou noires** : Ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches (eaux grises) ou des sanitaires (eaux noires). Les eaux grises et noires peuvent être rejetées directement dans le réseau s'assainissement

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|--|---|---|---|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt (à localiser sur la carte) et de collecte (par site selon les plans d'eau par exemple) | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Eaux noires (eaux des toilettes) | collecté <input checked="" type="checkbox"/> suffisant | Collecte maximum possible $\times 1 \text{ m}^3$ jours * \times semaines (ou mois ou année) * $\frac{10}{10} \text{ m}^3$ = 10 m^3 | Modalité de dépôt <input type="checkbox"/> Borne permettant la vidange <input type="checkbox"/> intervention d'une société privée : la vidange est commandée par le navire auprès d'une des sociétés dont les coordonnées figurent en 3 ^e colonne <input type="checkbox"/> autres consignes : Capacité des installations Site 1 Nombre de cuves : \times *contenance : $\times \text{ m}^3$ = $\times \text{ m}^3$ <input type="checkbox"/> reliés directement au réseau d'assainissement Soit capacité totale = $\times \text{ m}^3$ | Collecteur Nom : CAPITAINERIE Adresse : Tel : Fax : courriel : <input type="checkbox"/> commandes à des sociétés privées Collecteur 1 Nom : Adresse : Tel : Fax : courriel : Centre de traitement Nom : ASSAINISSEMENT LYONNAISE DES EAUX - MARSEILLAN Adresse : route de Bessan 34340 MARSEILLAN Tel : Fax : courriel : |
| | | Collecte réelle Lorsque les chiffres sont connus = $\times 10 \text{ m}^3$ /an | | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles = $\times \text{ m}^3$ /bateaux = $\times 10 \text{ m}^3$ /an = $\times \text{ m}^3$ /nuitées | | |
| | | Tarifcation <input type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input type="checkbox"/> Prise en charge par le port | | |
| | | | Fréquence de la collecte : \times / semaine (ou mois ou année) | |

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u> |
|-----------------------------------|---|--|---|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt (à localiser sur la carte) et de collecte (par site selon les plans d'eau par exemple) | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Eaux grises (douche et vaisselle) | collecté <input checked="" type="checkbox"/> suffisant | <p>Collecte maximum possible</p> <p>* <input checked="" type="checkbox"/> jours * <input checked="" type="checkbox"/> semaines (ou mois ou année) * <input checked="" type="checkbox"/> m3 = <input checked="" type="checkbox"/> m3</p> <hr/> <p>Collecte réelle Lorsque les chiffres sont connus</p> <p>= <input checked="" type="checkbox"/> m3 /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles</p> <p>= <input checked="" type="checkbox"/> m3 /bateaux = <input checked="" type="checkbox"/> m3 /an = <input checked="" type="checkbox"/> m3 /nuitées</p> <hr/> <p>Tarification</p> <p><input type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> Borne permettant la vidange</p> <p><input type="checkbox"/> intervention d'une société privée : la vidange est commandée par le navire auprès d'une des sociétés dont les coordonnées figurent en 3^{ème} colonne</p> <p><input type="checkbox"/> autres consignes :</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 Nombre de cuves : <input checked="" type="checkbox"/> * contenance : <input checked="" type="checkbox"/> m3 = <input checked="" type="checkbox"/> m3 <input type="checkbox"/> reliés directement au réseau d'assainissement</p> <p>Site 2 Nombre de cuves : <input checked="" type="checkbox"/> * contenance : <input checked="" type="checkbox"/> m3 = <input checked="" type="checkbox"/> m3 <input type="checkbox"/> reliés directement au réseau d'assainissement</p> <p>Soit capacité totale = <input checked="" type="checkbox"/> m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : <input checked="" type="checkbox"/> / semaine (ou mois ou année)</p> | <p>Collecteur Nom : Adresse : Tel : Fax : courriel :</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> commandes à des sociétés privées</p> <p>Collecteur 1 Nom : Adresse : Tel : Fax : courriel :</p> <hr/> <p>Centre de traitement Nom : Adresse : Tel : Fax : courriel :</p> |

Autres déchets solides qui ne constituent pas des déchets d'exploitation ou des résidus de cargaison des navires

| | <u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u> | <u>Quantités de déchets</u> | <u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u> | <u>Procédures de réception et de collecte des déchets</u> |
|--------------------|--|---|---|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Encombrants | <input checked="" type="checkbox"/> non collecté <input type="checkbox"/> non nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : - Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site autorisé, - Soit par la mise en place d'une collecte spécifique Précisez les besoins : si collecte spécifique, benne avec modalités accès | Collecte maximum possible 1 m³ | Modalité de dépôt Sans objet | THAU AGGLO |
| | | Collecte réelle 15 m³/an | Capacité des installations 1 m³ | |
| | | Évaluation des quantités prévisibles = 15 m³ /an | Fréquence de la collecte : | |
| | | Tarification <input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input type="checkbox"/> Prise en charge par le port | | |

| | Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires | Quantités de déchets | Type et capacité des installations de réception portuaires | Procédures de réception et de collecte des déchets |
|--------------------------|---|---|---|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| bois | <input checked="" type="checkbox"/> non collecté <input type="checkbox"/> non nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> à mettre en œuvre : - Soit au travers de l'apport volontaire des producteurs vers un site autorisé, - Soit par la mise en place d'une collecte spécifique Précisez les besoins : si collecte spécifique, benne avec modalités accès | Collecte maximum possible 0.5 m³ <hr/> Collecte réelle 5 m³/an <hr/> Évaluation des quantités prévisibles = 5 m ³ /an <hr/> Tarification <input checked="" type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port <input type="checkbox"/> Prise en charge par le port | Modalité de dépôt Sans objet <hr/> Capacité des installations 0.5 m³ <hr/> Fréquence de la collecte : 1 FOIS/SEMAINE | THAU AGGLO |

| | Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires | Quantités de déchets | Type et capacité des installations de réception portuaires | Procédures de réception et de collecte des déchets |
|------------------------------|---|--|--|---|
| Déchets à traiter | Évaluation des besoins | Quantités traitables | Modalités de dépôt et de collecte | Entreprises chargées de la collecte et du traitement |
| Engins pyrotechniques | collecté <input checked="" type="checkbox"/> suffisant | <p>Collecte maximum possible 0.5 m3 / jour</p> <hr/> <p>Collecte réelle <i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= <input checked="" type="checkbox"/> 150 KG /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles <i>Non évaluée à ce jour</i></p> <p>= <input checked="" type="checkbox"/> m3 /bateaux = <input checked="" type="checkbox"/> 150 KG /an</p> <hr/> <p>Tarifification</p> <p><input type="checkbox"/> Facturation spécifique par l'entreprise ou par le port</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Prise en charge par le port</p> | <p>Modalité de dépôt – accès aux plaisanciers uniquement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dépôt dans caisse spécifique réglementaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas déposer à même le sol</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations Site 1 Nombre de collecteurs : 1 collecteur 0.3 m³</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>En fonction des taux de remplissage, collecte en moyenne 3f/an</p> | <p>Collecteur Nom : ALPHACHIM Adresse :</p> <p>Tel : Fax : courriel :</p> <p>Centre de traitement</p> |

C- PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS SUR LE DIFFERENTS SITES DU PORT



D- TARIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article R. 212-20 du code des ports maritimes, les coûts de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires dans les ports sont à la charge des armateurs ou des capitaines de navires (plaisance), quel que soit le prestataire qui réalise ces opérations.

Le système de tarification en vigueur dans le port est le suivant :

Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises par le port à la libre disposition des usagers. Leur coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location d'anneau.

Les tarifs sont révisables selon les charges liées à l'évacuation et au traitement des déchets identifiés.

Les déchets ménagers et assimilés issus de l'activité des professionnels seront soumis à la redevance spéciale conformément au règlement mis en place par la Communauté de Communes la Domitienne et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

E- PROCEDURE DE CONSULTATION PERMANENTE ET SIGNALEMENT DES INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LES INSTALLATIONS DE RECEPTION

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore de difficultés rencontrées avec les entreprises chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec le bureau du port.

Des réunions ont lieu au moins une fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets, l'exploitant du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets pour analyser les éventuelles insuffisances constatées, ainsi que les améliorations à apporter et les modifications prises ou à apporter dans les procédures ou les installations.

Un registre et des fiches de signalement sont mis à disposition des usagers.

Le présent plan est revu tous les trois ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets ;
- mise en service de nouvelles infrastructures ;
- évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du volume de déchets.

Coordonnées du service ou de la personne du service à contacter pour signaler les dysfonctionnements liés à la collecte des déchets :

| Année | Elaboration ou révision du plan | Signalement des insuffisances | Consultation des usagers | Adoption par l'autorité portuaire | Mesures prises | Projets à venir |
|--------------|--|--|-------------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------|
| 2019 | Date | Nombre de signalements | Date | Date Numéro d'arrêté | Court descriptif | Court descriptif |
| 2019 | Sans objet | Nombre de signalements | Date | Sans objet | Court descriptif | Court descriptif |

| n° | Problèmes constatés | Information sur l'utilisateur | Réponse du gestionnaire | Information du responsable | Traitement en réunion de consultation |
|----|---|--|---|---|---|
| 1 | <p>Date</p> <p>Descriptif du problème</p> | <p>Nom</p> <p>Adresse</p> <p>N° d'emplacement</p> <p>Immatriculation du bateau</p> <p>Signature :</p> | <p>Date</p> <p>Réponses et mesures prises</p> | <p>Nom</p> <p>Fonction responsable du</p> <p>Signature</p> | <p>Date</p> <p>Réponses et mesures prises</p> |

(Fiche de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception)